

# Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES Du 10 septembre 2018

### COMPTE RENDU

**DATE DE CONVOCATION**  
**4 septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit  
le DIX SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

#### Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,  
Mme Brigitte BRUNEAU M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD,  
Cécile DAILLIERES, Françoise DENIAU, Pénélope FILLON, Père Jean-  
Philippe DUVAL, Mmes Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric  
TOP.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE 14**  
**PRESENTS 14**

Absent excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

### ORDRE DU JOUR

1. - Compte rendu du conseil du 9 juillet 2018-
2. - Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
3. - Convention d'occupation concernant l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique
4. - Choix de l'entreprise pour le remplacement des portes issues de secours à la MAM
5. - Choix de l'entreprise pour le remplacement des portails à l'école
6. - Choix de l'entreprise pour la restauration d'une baie et d'une lucarne de l'église
7. - Choix de l'entreprise pour un contrat triennal de mise à disposition de motifs et décors lumineux
8. - Choix de l'entreprise pour l'entretien de bâtiments communaux
9. - Autorisation de recrutement d'un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
10. - Fiscalité professionnelle - Délibérations antérieures à fin 2010 à rapporter
11. - Adhésion au nouveau Syndicat de Bassin de la Sarthe
12. - Communication au conseil du Bilan d'activité 2017 et du compte administratif 2017 du Syndicat Mixte de Restauration
13. - Avis sur l'enquête publique SASU LDC de Sablé
14. - Attribution d'une subvention en 2018 à l'association La MAM ' Enchantée
15. - Décision modificative n°2 - Budget général 2018
16. - Affaires diverses :
  - . Projet liaison douce route de la Chapelle du Chêne
  - . Journée « nettoyons notre commune » le 29 septembre 2018
  - . Information sur la démolition du mur entre l'Espace du Rôle et le square de la mairie
  - . Remise des prix du fleurissement le mercredi 31 octobre 2018 à 20 h 00 en mairie
  - . Information sur demande de subvention pour la sécurisation de l'école
  - . Information sur le PLUIH
  - . Information sur l'école

## **Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018**

### **2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE**

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer une convention de partenariat avec l'Académie de Nantes dans le cadre de l'appel à projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité », concernant le financement du projet d'équipement numérique de l'école Saint Aquilin de Solesmes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **3-CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux présents de l'organisation nécessaire pour le déploiement du Réseau d'Initiative Très Haut Débit de la Sarthe.

SARTHE NUMERIQUE, l'autorité concédante « haut débit » sarthoise doit construire un Nœud de Raccordement Optique (NRO) dans la commune de Solesmes, route de Sablé, lieu-dit Le Pré sur l'Eau sur le parking, parcelle n°76 section A. Une convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de SARTHE NUMERIQUE pour l'implantation d'un NRO sera signée avec la Commune de Solesmes.

Cette convention est conclue pour toute la durée de l'exploitation de l'ouvrage, soit 99 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de SARTHE NUMERIQUE pour l'implantation d'un NRO Commune de Solesmes pour le déploiement du Réseau d'Initiative Très Haut Débit de la Sarthe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **4 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES ISSUES DE SECOURS A LA MAM**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est indispensable de remplacer les portes issues de secours de la MAM (Maison d'Assistants Maternels) et d'isoler le plafond d'un placard afin que le bâtiment soit mieux isolé et d'offrir aux enfants accueillis à la MAM tout le confort nécessaire.

La présente délibération concernant des travaux d'huissierie.

Une entreprise a été consultée :

L'entreprise MENUISERIE VEILLÉ pour un montant HT de : 3 856.08 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise MENUISERIE VEILLÉ, qui a assuré tous les travaux de réhabilitation en menuiserie de la Maison d'Assistants Maternels, pour un montant de 3 856.08 € HT, soit 4 627.30 € TTC

### **5 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTAILS DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire d'offrir un environnement rassurant aux élèves, aux enseignants et au personnel communal de l'école Saint Aquilin, en remplaçant les deux portails devant l'école.

La présente délibération concernant des travaux de clôture.

Quatre entreprises ont été consultées :

- L'entreprise MARTIN pour un montant HT de : 7 187.00 €
- L'entreprise GITEAU pour un montant HT de : 6 827.27 €
- L'entreprise DABIN pour un montant HT de : 6 645.25 €
- L'entreprise PANIER pour un montant HT de : 5 626.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (Madame Christelle PANIER ne prenant pas part au vote) décide de retenir l'offre de l'entreprise PANIER mieux disante pour un montant de 5 626.00 € HT, soit 6 751.20 € TTC.

## Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018

### 6 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DE LA BAIE DU PIGNON ET DE LA LUCARNE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à des dégradations des pierres de tuffeau, il a été constaté que la baie du pignon et la lucarne de l'église risquaient de se détacher de la façade et devenaient dangereuses. Le remplacement de la pierre est nécessaire afin d'assurer une bonne solidité dans le temps, de simples réparations au mortier n'offrant pas la même garantie.

Monsieur le Maire propose donc de faire exécuter ces travaux par une entreprise spécialisée.

Trois entreprises ont été contactées :

- Entreprise GREVET : 27 558.05 € HT
- Entreprise PAVY : 27 143.12 € HT
- Entreprise BONNEL : 17 588.07 € HT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition la mieux disante de l'entreprise PAVY pour un montant de 27 143.12 € HT.

### 7 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOTIFS ET DECORS LUMINEUX

Monsieur le Maire expose que le contrat avec l'entreprise CITEOS pour les illuminations de fin d'année, d'un montant de 8 180 € HT, est arrivée à échéance et qu'il convient de faire une nouvelle consultation pour effectuer le choix de l'entreprise qui sera chargée de la location, de la maintenance, du stockage et de la mise en place des illuminations de fin d'année, pour un contrat de 3 ans.

Monsieur le Maire ajoute que la consultation a été établie sur les bases suivantes :

Quantité	Désignation Motif lumineux	Emplacement des motifs
5	« LISIE »" Lg 5m x 1m	rue Marchande/pharmacie En traversée en façades
2	Ensemble décor composé de : 2 guirlandes Lg 24m basse tension sécurisée 31 volts – Leds Blanc chaud	Rue Marchande dans 2 sapins posés par la collectivité au pied porte ABBAYE
5	« LISIE »1m x 1m (sur ferrure au-dessus mât)	Rue Angevine sur 5 mâts fonte EP au-dessus du luminaire
6	Par Arbre : 4 « CHEVEUX D'ANGE » blanc pur + 4 « CHEVEUX D'ANGE » blanc chaud	Place de la Mairie dans 6 arbres ( 1 sur 2 )
4	Par sapin : Guirlande LED 24 volts Lg 40ml (blanc froid ou chaud + alimentation)	Rue Dom Guéranger dans 4 sapins posés au sol par la collectivité face luminaire
1	Guirlande LED 220 volts Lg 80ml ( blanc chaud)	Rue Marchande CR rue Angevine dans 1 Magnolia – église
2	Par Arbre : 4 « CHEVEUX D'ANGE » blanc pur + 4 « CHEVEUX D'ANGE » blanc chaud Guirlande LED	Square Louis Leroy Dans 2 Bouleaux du parc avec Alim. depuis mât EP

Les entreprises suivantes ont été consultées :

Citéos Route d'Alençon Bâtiment C 72088 LE MANS : 8 100 € HT

Sogeco La Flèche : n'a pas répondu.

Spie Allonnes: n'a pas répondu.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'entreprise CITEOS, la mieux disante, pour un montant annuel HT de 8 100 €, soit 9 720 € TTC.

## Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018

### 8 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que suite au départ de l'agent en charge de l'entretien de la Salle Enjubault, des ateliers municipaux et de l'Espace Jérôme GRUER, une consultation auprès de sociétés de ménage a été lancée pour effectuer ce travail.

	BERCE NETTOYAGE	NETTOYAGE SERVICE
Coût TTC pour l'entretien des bâtiments suivants :	Prix au passage	Prix au passage
ateliers communaux	16,80 €	12,00 €
salle Enjubault	31,20 €	44,40 €
salle J-GRUER	63,00 €	54,00 €
<b>sous/Total par an sur 44 semaines (soit 44 passages par bâtiment)</b>	<b>4 884,00 €</b>	<b>4 857,60 €</b>
Coût TTC du remplacement d'un agent (pendant ses congés) entretenant les bâtiments suivants :	Prix au passage	Prix au passage
salle des fêtes	100,80 €	60,00 €
mairie	90,00 €	62,40 €
la poste	23,40 €	
office tourisme	12,00 €	12,00 €
<b>sous/Total par an sur 8 semaines (soit 8 passages par bâtiment)</b>	<b>1 809,60 €</b>	<b>1 075,20 €</b>
<b>Total par an</b>	<b>6 693,60 €</b>	<b>5 932,80 €</b>

Pour information ces tâches étaient effectuées en 429 heures, pour un coût horaire de 19 € 50 soit un montant annuel de 8 366 €.

Monsieur le Maire précise que les tarifs étant facturés au passage, le montant pourrait augmenter en fonction du nombre de passages.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition la mieux disante de l'entreprise NETTOYAGE SERVICE, pour un contrat de un an renouvelable par reconduction expresse, pour un montant de base HT de 4 944.00 €, soit 5 932.80 € TTC mieux disante.

### 9 - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose que le départ de l'agent affecté au service de restauration scolaire et au service d'accueil périscolaire à l'école Saint Aquilin, a entraîné un accroissement d'activité, et que par conséquent il y a nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de cet accroissement temporaire d'activité,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 au grade d'adjoint technique échelon 1.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

## Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018

### 10 - FISCALITÉ PROFESSIONNELLE - DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES À FIN 2010 À RAPPORTER

Suite au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), le 1 janvier 2011, les délibérations qui avaient été prises par la commune de Sablé-sur-Sarthe au titre de la Taxe Professionnelle jusqu'en 2010 ne sont plus utiles.

A la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter toutes les délibérations prises en matière de Taxe Professionnelle (TP) et/ou à la Cotisation Economique Territoriale (CET).

Ces délibérations antérieures figurent dans les deux pages d'annexes jointes ci-après.

A la suite du passage de notre Communauté de communes au régime de FPU et sur proposition Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

### 11 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2017, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

- Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du ou des Schéma(s) d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Etudes, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 5214-27), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

### 12 - COMMUNICATION AU CONSEIL DU BILAN D'ACTIVITE 2017 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA REGION DE SABLE

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil :

- Le bilan d'activité 2017
- Le compte administratif 2017

Du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

### 13 - Avis du conseil sur le projet de la SASU LDC SABLE dans le cadre de l'enquête publique du 31 août au 2 octobre 2018 -

Monsieur le Maire explique au conseil que le Préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur la demande présentée par la SASU LDC SABLE en vue d'obtenir l'autorisation pour l'extension et le réaménagement des zones de production et techniques de l'UNITE SAINT LAURENT - DINDES se situant ZI St Laurent sur la commune de Sablé-sur-Sarthe. L'enquête publique se déroulera du 31 août au 2 octobre 2018 et concerne le territoire de la commune de Solesmes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable sur le projet de la SASU LDC SABLE.

## Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018

### 14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2018 A L'ASSOCIATION LA MAM ' Enchantée

Monsieur le Maire expose au Conseil que les assistantes de l'association La MAM ' Enchantée ont présenté un premier bilan, qui fait apparaître un déficit au terme de la première année. Ce bilan met en évidence un manque de trésorerie dû entre autres à des recettes moins importantes que prévu (les premiers mois l'association ne comptait que trois membres), des aides à l'installation qui à ce jour n'ont toujours pas été versées, à des charges plus élevées que prévu.

Afin de permettre à l'association de faire face, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 2 abstentions décide d'attribuer en 2018 une subvention exceptionnelle de 2 449 € à l'Association La MAM ' Enchantée.

### 15 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL 2018 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la décision modificative n° 2 suivante concernant le budget général 2018 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Inscription au BP 2018 :	Proposition de DM 2	Total inscription 2018
<b>DÉPENSE :</b>			
Article 6574 : subvention fonctionnement aux associations	9 891.50 €	+ 2 749 €	12 640.50 €
Article 7391178 : autres restitutions Dégrèvements et contributions directes	0 €	+ 208.00 €	208.00 €
Article 615221 : bâtiments publics	23 305.00 €	- 3 957.00 €	19 348.00 €
Article 611 : contrats de prestations	800.00 €	+ 1 000.00 €	1 800.00 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>		<b>: 0 €</b>	

### 16 - AFFAIRES DIVERSES -

#### 16 - 1 : Présentation de la programmation 2018/2019 de l'Entracte

Madame Marie COLLET, directrice du service des publics et de la communication de l'Entracte, présente au Conseil la programmation culturelle 2018/2019, notamment le spectacle « Handball, le hasard merveilleux », interprété par Brigitte GUEDJ, et qui sera joué à la salle des fêtes de Solesmes le 9 février 2019 à 20h30.

#### 16 - 2 : Projet liaison douce route de la Chapelle du Chêne

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'aménagement d'une liaison douce, pour les piétons et les cyclistes, sur l'accotement de la route de la Chapelle du Chêne, cette étude a été réalisée par le bureau d'étude de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Monsieur le Maire à la fin de son exposé précise que ce projet demande encore un temps de réflexion avant d'arriver à une version définitive.

#### 16 - 3 : Journée « nettoisons notre commune » le 29 septembre 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une journée « nettoisons notre commune » est organisée en partenariat avec le Centre Leclerc, qui a fourni entre autres des kits de nettoyage. Cette opération se déroulera le samedi 29 septembre 2018 le matin, rendez-vous à la mairie à 9h, « venez nombreux » !

## **Conseil Municipal de Solesmes du 10 septembre 2018**

---

### **16 - 4 : Information sur la démolition du mur entre l'Espace du Rôle et le square de la mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le mur entre l'Espace du Rôle et le square de la mairie allait être démoli prochainement, ce projet ayant été validé lors de la réunion de la commission travaux du 27 juin 2018. Monsieur le Maire ajoute que le Marché du Terroir aura lieu cette année le 14 octobre 2018 à Solesmes, une partie de la manifestation pourrait se dérouler à l'Espace du Rôle.

### **16 - 5 : Information sur la demande de subvention pour la sécurisation de l'école**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de subvention pour la sécurisation de l'école a été rejetée.

### **16 - 6 : Remise des prix du fleurissement**

Monsieur Pascal LELIEVRE propose de fixer la date de la remise des prix du fleurissement au 7 novembre 2018 à 20 h 00 à la mairie. Le Conseil approuve.

### **16 - 7 : Information sur le PLUIH**

Monsieur le Maire donne aux conseillers quelques indications concernant l'élaboration du PLUIH et notamment les dates des prochaines rencontres.

### **16 - 8 : Information sur l'école**

Madame Myriam LAMBERT, en charge des affaires scolaires, donne quelques informations chiffrées :

- Effectifs 2018/2019 de l'école : TPS/PS/MS : 29 élèves (inscrits), GS/CP : 24 élèves, CE1/CE2 : 20 élèves, CM1/CM2 : 17 élèves.
- Effectifs 2018/2019 de la cantine : maternelles : 20 enfants, primaires : 30 enfants.
- Cette année, il a été décidé de ne faire qu'un seul service.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.**